



# *Projet Pédagogique*

Été 2026



**megève**

## **SOMMAIRE :**

**1. INTRODUCTION**

**2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE**

**3. L'ENVIRONNEMENT**

**4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

**5. FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNE**

**6. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE**

**7. NOS ACTIONS**

**8. ENCADREMENT**

**9. REGLES DE VIE**

**10. EVALUATION ET BILAN**

## 1. INTRODUCTION :

La commune de Megève a mis en place différents accueils pour satisfaire les besoins réels de sa population.

Ces dispositifs dépendent de la direction Enfance Jeunesse Vie associative et scolaire de la commune de Megève et sont agréés par la SDJES (*Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*). Ils répondent au cadre juridique en vigueur.

L'ensemble de ces actions repose sur des valeurs et des objectifs inscrits dans le PEDT.

Le Service Enfance Jeunesse s'étend sur une tranche d'âge de 3 à 17 ans.

Jusqu'en 2013, un accueil jeune était proposé pour les 12-17 ans dans une maison des adolescents appelée « Teen house ». Avec les travaux du Palais la structure a été supprimée. Face à la demande des familles et des adolescents, le service jeunesse s'est étendu depuis septembre 2021 avec la création d'un nouvel accueil **Meg'ados** pour les 12-17 ans.

### L'organisateur :

#### **Mairie de Megève**

185 Rte du Jaillet, 74120 Megève  
04 50 93 29 29



## 2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE

L'action éducative des services doit permettre à l'enfant et au jeune de trouver les repères nécessaires à leur développement.

Pour cela, il est nécessaire de se référer aux valeurs suivantes qui sont en lien direct avec le PEDT.

### 1) Assurer le bien-être de chaque enfant et de chaque adolescent-e en respectant son rythme, en offrant un cadre de détente et la possibilité de choisir ses activités

- Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants, des adolescent-es et des familles.
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs.
- Développer le plaisir d'être en contact avec la nature.

### 2) Contribuer à la réussite éducative de chaque enfant et de chaque adolescent en participant à son épanouissement et son enrichissement personnel

- Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives
- Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence
- Favoriser le droit aux vacances pour toutes et tous

### 3) Aider l'enfant, l'adolescent à s'intégrer et à participer à la vie collective, favoriser le vivre ensemble, le respect, la solidarité et l'ouverture d'esprit

- Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence- Favoriser la réussite scolaire : lever les freins
- Développer les actions passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et l'Adolescence
- Faciliter la découverte des métiers
- Favoriser la découverte des territoires
- Soutenir les familles dans l'exercice de parentalité
- Créer une communauté éducative engagée dans ce changement

### 5) Promouvoir l'engagement et l'éducation au développement durable : alimentation

- Sensibiliser les publics à une alimentation équilibrée et durable
- Affirmer la restauration scolaire comme un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire des enfants
- Participation au jardin pédagogique
- La nature comme socle pédagogique

### 6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté

- Accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers
- Développer des outils d'apprentissage de la vie démocratique
- Mise en œuvre d'une politique éducative visant à favoriser le lien social
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs
- Favoriser l'accès au numérique
- Développer les mobilités douces à destination des familles

## 3. L'ENVIRONNEMENT

### La commune :

Megève est une commune française située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le village est un véritable centre urbain situé en altitude, il comptait 2 999 habitants en 2020, ce qui en fait la trente-deuxième ville haut-savoyarde.

La commune se situe au carrefour entre les massifs préalpins du massif du Giffre au nord, et de la chaîne des Aravis à l'ouest et du massif alpin du Beaufortain au sud-est. Le bourg est bâti sur un col qui sépare les bassins versants de l'Arly au sud-ouest de celui de l'Arbon au nord-est.

Située dans le canton de Sallanches en Haute-Savoie, son important essor touristique remonte aux années 1910 lorsque la famille Rothschild décida d'en faire un de ses lieux de villégiature. Il s'agissait pour eux de bâtir une concurrente française à la station suisse de Saint-Moritz. La volonté était de créer une station de sports d'hiver portant le symbole de l'art de vivre à la française. Megève a été très convoitée dès ses débuts, les plus grandes têtes couronnées y ayant fait des séjours. Au XXI<sup>e</sup> siècle, Megève est une station de sports d'hiver de renommée internationale.

### Le local jeune :

Le local Jeunes est un lieu d'accueil, de découverte, d'espace de vie et de socialisation mais aussi un endroit privilégié pour l'apprentissage de la démocratie à destination des pré-adolescents et adolescents.

Le local jeunes est soumis à la réglementation de la SDJES auprès de laquelle il est déclarée. Il vise à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant.

Depuis 2021 l'accueil des jeunes se fait à l'autogare, un local temporaire qui a permis de développer le service jeunesse en attendant la réhabilitation d'un ancien garage. Les jeunes auront la joie de le découvrir cet été 2026.

Cet accueil de loisirs se situe dans l'ancien garage de la plaine :

145 route de la plaine,  
74120 Megève  
Tel : 04 50 91 57 72

### Les locaux :

Le local peut accueillir 24 adolescents et est composé :

- d'une salle d'activité : baby-foot en libre-service, de canapés et autres jeux.
- de 2 bureaux pour l'équipe d'animation.
- de sanitaires
- d'une cuisine

### Fonctionnement / Horaires d'ouverture :

Cet été nous sommes encore sur un fonctionnement de transition avec des tarifs à la prestation.

#### **- Les vacances d'été**

Activités en journée, demi-journée et ponctuellement le soir et weekend.

Des activités culturelles, sportives, artistiques et sorties extérieures sont proposées durant ces temps d'ouverture et exceptionnellement sur certains week-ends.

Programme en pièce jointe.

### Inscriptions :

Pour s'inscrire aux activités, les documents sont à retourner au guichet unique enfance jeunesse situé à l'école Henry Jacque le Même ou par mail à [service.enfance@megeve.fr](mailto:service.enfance@megeve.fr)

## Fiche d'inscription

- Fiche de renseignements avec attestation de vaccinations à jour
- Pass nautique ou attestation de savoir nager délivrés par les établissements scolaires ou piscine
- Bulletin de réservation

### Public et contexte social :

Le local (Meg 'ados) accueille les jeunes collégiens (11-15)

La commune de Megève compte un collège public et un collège privé. Ces deux établissements rassemblent tous les jeunes de Megève et ses environs. Par conséquent Meg 'Ados est à leur disposition pour répondre à leurs attentes. En complément, selon les places disponibles, les jeunes vacanciers qui le souhaitent peuvent s'inscrire, ce qui leur permet de découvrir le milieu montagnard et de rencontrer d'autres jeunes du secteur. Ce mode de fonctionnement permet la mixité sociale.

**En définitif le local est ouvert à tous**, toutes catégories sociales ou nationalités.

**L'adolescence** est une phase complexe durant laquelle les jeunes sont en quête de personnalité et d'identité propre qui leur appartiennent.

Les jeunes ont besoin de reconnaissance, d'affirmation d'indépendance et d'émancipation vis à vis des adolescents ou des adultes.

On définit cette période comme une période d'initiation, de découverte et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites posées et braver les interdits.

C'est pourquoi le local jeunes propose de nombreuses actions diverses et variées afin que chacun s'y retrouve et puisse découvrir quelque chose de nouveau (activités manuelles, sportives, créatives et d'expressions, sorties, séjours, projets jeunes...)

La confrontation, et la rébellion face aux adultes est très fréquente dans le quotidien des adolescents, ils ont également besoin de se détacher du cercle et de l'autorité parentale mais les jeunes ressentent tout de même un besoin de limites et de cadres pour se sentir rassurés et en sécurité.

Les règles sont essentielles pour que le jeune puisse se construire de la meilleure façon.

Nous faisons en sorte que toutes nos actions répondent aux objectifs du PEDT et soient adaptées à notre public

## 4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez l'adolescent

- Vivre en collectivité et favoriser l'ouverture vers l'extérieur
- Être acteur de la vie de Meg 'ados et de son environnement
- Responsabiliser et former les jeunes

### **Moyens/outils :**

- Permettre aux jeunes de sortir de Megève et de la routine habituelle afin de découvrir rencontrer d'autres jeunes, modes de vie, rang sociaux, cultures... en mettant en place des rencontres inter centre.
- Libre choix dans certaines activités.
- Expression orale et écrite des enfants (bilan journée, semaine, propositions d'activités...)
- Participation active et initiative à la vie quotidienne du local et de l'environnement (mise en place et rangement

- avant et après les activités, participation aux courses, partage des savoir-faire de chacun, action ramassage de déchets suivi d'une activité manuelle sur le même thème...)
- Aménagement du local pour que les jeunes s'approprient les lieux
  - Associer les jeunes et les associations locales à l'organisation des événements Meg'ados (défilé de mode, soirée mousse, organisation et participation aux séjours...)
  - Favoriser, aménager, improviser des temps d'échanges

### Évaluations :

Il est très important de prendre le temps avec le groupe de jeunes et faire un retour sur ce qu'ils ont vécu durant la journée ou la semaine.

Ce temps permet de connaître leur ressenti, bon ou mauvais, de savoir si les objectifs ont été atteints, s'il faut réajuster certaines choses pour la suite et éventuellement régler certains conflits ou mal-être qui n'ont peut-être pas été détectés par l'animateur. Cette étape libère la parole et rassure grâce à l'écoute.

Constat de l'investissement des enfants :

- Est-ce que le jeune a fait des choix et des expériences seules ?
- Est-ce que les enfants se sont exprimés lors des évaluations ?
- Nombre d'enfants actifs sur les aménagements de l'espace, et sur la vie quotidienne du local.

### Favoriser l'épanouissement des jeunes

- Être présent (ouvert) au maximum pour les jeunes
- Aiguiser leur créativité et leur curiosité
- Permettre l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance
- Faire en sorte que chaque jeune trouve sa place au sein du groupe et passe d'agréables moments
- De prendre confiance en soi
- Développer le sens créatif

### Moyens/outils :

- Permettre aux enfants d'expérimenter des activités diverses
- Mise en place d'aménagement adapté favorable aux temps d'échanges et de discussions.
- Mettre les jeunes en situation de réussite et de valorisation au travers des activités ou simplement lors de temps informels (temps d'accueil, de discussions...)

### Évaluations :

- L'implication des enfants sur les activités
- Le fonctionnement permet-il d'accueillir tout type d'enfants
- Est-ce que les enfants ont découvert de nouvelles choses ?
- Bilan de l'équipe et des enfants pour mesurer l'intégration

## 5. FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNE

*Nous souhaitons proposer un Espace qui soit réellement de loisirs, c'est-à-dire où l'enfant pourrait trouver le plaisir de vivre des loisirs en toute sécurité, le plaisir de découvrir ou approfondir des nouvelles pratiques culturelles, sportives et d'expression, le plaisir de retrouver ses camarades et partager des expériences originales et enrichissantes, le plaisir de communiquer avec d'autres enfants comme avec les adultes, le plaisir de construire ses vacances, de vivre des/ses projets avec le soutien et l'accompagnement chaleureux de l'équipe d'animation.*

## La vie quotidienne

### **a) L'accueil**

Accueillir les parents et les enfants, savoir préserver leurs confidentialités, être disponible, savoir écouter et entendre leurs demandes, savoir les diriger ou les accompagner...

L'arrivée ou le départ des enfants sont des moments clés de la journée car l'équipe est au contact des parents. Ce sont des moments privilégiés au cours desquels les parents portent un regard sur le bon fonctionnement de la structure (accueil, convivialité mais surtout qualité de l'encadrement). Il nous faut donc être tout aussi vigilant que sur le reste de la journée.

#### **Arrivées des jeunes :**

L'animateur qui commence le premier est responsable de pointer l'arrivée des enfants, il aura en sa possession l'intégralité des listes du groupe. Les fiches de présence devront être déposées dans la bannette courrier chaque fin de semaine par l'animateur responsable de la fermeture ou directement au guichet unique enfance jeunesse.

#### **Les départs :**

Les animateurs devront s'assurer que la personne qui vient chercher l'enfant est bien une personne autorisée ou que l'enfant est autorisé à partir seul.

Les autorisations de sortie seul seront affichées dans le bureau, si un jeune demande à quitter le local avant l'heure de retour d'activités, une attestation signée des parents doit être transmise à l'équipe d'animation.

En cas de problème, il devra téléphoner aux familles : en aucun cas il ne laissera partir les enfants avec qui que ce soit, sans l'autorisation signée des parents.

#### **Si personne n'est venu chercher l'enfant à l'issue de l'activité :**

- Téléphoner aux parents
- Téléphoner à la direction du service
- Sans autres solutions, le dernier recours est d'appeler la gendarmerie.

En aucun cas un enfant sera laissé seul.

### **b) Le temps libre**

Durant ce temps, l'enfant sera libre de choisir ce dont il a envie ou besoin de faire tout en respectant les règles du local.

Dans la mesure du possible des espaces ou « îlots » seront créés dans le local et chaque jeune sera libre de choisir comment il souhaite organiser son temps libre (jeux de société, coin calme, lecture, dessin, peinture, discussion, temps calme...).

### **c) Le temps du repas**

Meg 'ados ne prévoit pas de repas en journée complète. Lors des sorties ou activités journées les jeunes apportent leur repas où se payent leur nourriture.

#### d) Le temps d'activités

Le désir de chaque adolescent est de grandir, et donc de devenir autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme, il n'y a pas un âge normalisé où on devient autonome.

A chaque étape de son enfance et adolescence on progresse vers d'avantage d'autonomie. Ainsi, un soin particulier sera apporté à l'accompagnement vers l'autonomie de l'enfant, dans de nombreuses activités.

*« Il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants mais de leur donner les moyens de s'épanouir, de découvrir et de développer leur imagination et leur autonomie. »*

**AVANT**, l'animateur devra avoir préparé le matériel nécessaire afin de s'assurer de la bonne conduite de l'activité.

La responsabilité de l'enfant peut commencer dès le début de l'activité en allant chercher le matériel avec les enfants.

**PENDANT**, l'animateur devra veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant dans l'optique de son épanouissement.

Pour les activités manuelles l'animateur fera en sorte de développer la créativité de l'enfant en lui laissant le choix de la création.

Il est important de ne pas imposer un modèle précis à reproduire, ce qui permet aux jeunes de développer l'imagination et la créativité, mais aussi de prendre des initiatives, de se fixer des objectifs et de se sentir valoriser.

En revanche il nous semble très important de l'accompagner jusqu'à la fin de son projet afin qu'il en tire satisfaction (il ne s'agit pas d'occuper le jeune pendant 2 heures puis d'abandonner ses travaux avant la fin, cette action serait contraire aux objectifs et valeurs que véhicule le local)

Laisser l'enfant concevoir sa création comme il le souhaite en le guidant si besoin sur certaines techniques et l'accompagner jusqu'au bout sans abandonner pour qu'il se sente valoriser.

*« C'est en faisant que l'on apprend », « l'enfant devient autonome en faisant ses choix et en prenant des risques »*

*Manipuler, expérimenter, bricoler... permettent à l'enfant d'apprendre.*

**APRES** Effectuer le rangement correct du matériel avec le groupe. Le rangement fait partie de l'activité et aide l'enfant à développer le sens des responsabilités, l'autonomie et l'entraide.

Un bilan hebdomadaire (adultes) et quotidien (enfants) sera mis en place pour permettre à tous de donner son avis sur le ressenti de la journée ou de la semaine au local. Nous veillerons ainsi à ce que les objectifs soient atteints ou réajustés.

Ces retours vont permettre de se remettre en question afin d'améliorer la qualité des contenus pédagogiques.

#### 6. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE (journée type période de vacances)

| Horaires | Activités                           | Enfants et animateurs  |
|----------|-------------------------------------|--|
| 9h       | Accueil individualisé et échelonné, | Visite des locaux pour les nouveaux arrivants, échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique<br><br>Pointage, préparation sac à dos, pharmacie. |

|            |  |   |
|------------|--|---|
| 9h30-11h30 | Présentation de la journée puis départ en activités.                                   | Briefing, inventaire, règles de vie et de sécurité...   |
| 11h45-13h  | Repas  | Lavage des mains, discussions, bilan demi-journée...  |
| 13h-13h30  | Temps calme  | Ce temps qui succède le repas est un temps calme qui doit favoriser la digestion.   |
| 13h30-14h  | Accueil individualisé et échelonné, si ½ journée. Temps d'échange et prise de contact. | Échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique, ordinateur...<br><br>Préparation sac à dos, pharmacie.  |
| 14h-17h00  | Activités  | Inventaire, règles de vie et de sécurité...   |
| 17h-18h    | Bilan + accueil des familles, départ des jeunes  | Rangement fait avec les jeunes.<br>Ce temps peut être utilisé pour évaluer la journée avec le groupe.<br><br>Échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique, ordinateur...<br><br>Préparation du lendemain. |

## 7. NOS ACTIONS

### 7.1 EVENEMENT FIN D'ANNEE SCOLAIRE / OUVERTURE DE SAISON été

Afin de clôturer l'année scolaire 2025/2026 et pour ouvrir la saison d'été de Meg 'loisirs et Meg'ados, le service enfance jeunesse souhaite organiser un moment festif et de partage le vendredi 3 juillet 2026.

Cet évènement serait l'occasion de :

- Permettre aux enfants et familles de vivre un moment convivial
- Permettre aux enfants de se sentir valoriser en présentant les différentes créations effectuées durant l'année au centre de loisirs
- Favoriser la mixité en invitant tous les enfants et jeunes scolarisés à Megève avec leur famille
- Permettre de promouvoir plus largement les activités du service enfance jeunesse

## **Vendredi 3 juillet 2026 :**

**Horaires :** 16h30-22h

16h30-17h : accueil + goûter buffet + expo travaux Meg 'loisirs, Meg 'ados

16h30-18h30 : atelier maquillage, jeux en bois, danse de l'été

17h-18h : party mousse maternelle

18h-19h : party mousse élémentaire

19h-19h30 tombola gratuite

19h30h-21h30 : party mousse + défilé de mode ados

### **Party mousse :**

Afin de marquer la fin de l'année et le début des animations estivales nous comptons louer tout le matériel nécessaire pour organiser un moment festif et inoubliable pour les enfants.

### **Tombola gratuite :**

Chaque participant de la grande fête pourra choisir une case à son arrivée (gratuitement).

En lien avec les associations et commerçants de Megève, nous allons récolter des lots qui seront remis lors du tirage au sort de la tombola à 19h.

### **Défilé de mode ados :**

Projet initialement prévu pour le printemps 2025 puis annulé car les commerçants ne souhaitaient pas prêter des vêtements.

En effet l'idée de mettre à disposition des collections à des jeunes pour un projet jeunesse n'a pas emballé. (Et pourtant ce projet a fonctionné il y a 10-15 ans en arrière mais pas aujourd'hui).

Nous avons donc choisi de l'imaginer autrement.

Nous avons fait une petite campagne de récupération de vêtements puis nous avons acheté quelques pièces à l'association ENTRAIDE de Megève qui font des permanences tous les vendredis dans le but de vendre des vêtements d'occasion et reverser les bénéfices à des associations solidaires, humanitaires...

Nous avons constitué un petit groupe de travail (6 jeunes + 3 animateurs) pour travailler sur de la création/customisation de vêtements (ateliers couture, peinture textile, design flochage).

À la suite de ces ateliers les jeunes vont devoir réaliser un travail d'expression écrite et orale pour présenter leurs créations puis promouvoir cet événement et trouver des modèles qui accepteront de défiler avec leurs vêtements.

L'occasion pour l'équipe de Meg 'ados de mêler des activités manuelles artistiques et de découverte à une démarche écologique.

## 7.2 ACTIVITES, SORTIES, ANIMATIONS

### Objectifs généraux visés par l'action :

- Proposer un programme varié et adapté aux jeunes
- Créer du lien entre les jeunes en favorisant la mixité
- Dynamiser le service
- Attirer l'attention sur leur environnement montagnard

### Description :

- Sorties attractives sur le territoire (Wampark, Via Ferrata, Escape Game, Baignades en lac ...)
  - Animations culturelles : (Musée, Cinéma, Découvertes musicale ...)
  - Activités diverses : (Graffiti, Manucure, Rando, Cuisine, Choco Party ...)
  - Journées nettoyage : (chouchoute ton village, les jeunes nettoient le village et sont récompensés par un cinéma)
- \* Le programme se trouve en annexe.

## 7.3 SEJOURS

### Objectifs :

- Permettre aux jeunes de sortir du cadre habituel
- Vivre un temps de vie collective (vie quotidienne, entraide, respect...)

### Description :

Durant l'été 2025 nous avons organisé un mini séjours de 4 jours, 3 nuits sous tentes en camping. Cette formule a été très appréciée par les jeunes puisque cela leur permet d'être en autonomie et de rompre avec le quotidien, faire les courses, préparer à manger, mettre la table, faire la vaisselle... Les repas, l'installation, et l'organisation du mini séjour sont mis en place par les jeunes accompagnés par l'animateur. Des activités sportives de loisirs et de découverte y sont proposés en lien avec la destination.

Pour l'été 2026 Il s'agira donc de sortir les jeunes de leur zone de confort. Ils pourront alors avoir la possibilité de développer des compétences liées à **l'entraide, le vivre ensemble et le respect de l'Autre**. Dans ce cadre, les enfants profiteront d'activités en lien avec la nature : rafting, canyoning, baignade, accrobranche... Mais aussi de grands jeux collectifs, de sport, veillées...

| Programme  | Mardi 04                 | Mercredi 05         | Jeudi 06            | Vendredi 07                  |
|------------|--------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| Matin      | Départ 10h               | rafting             | ACTIVITE LIBRE      | RANGEMENT                    |
| Après-midi | INSTALLATION<br>baignade | baignade            | canyoning           | Accrobranche<br>Retour : 18h |
| Soirée     | Barbecue                 | BALADE + grand jeux | RESTAURANT PETANQUE |                              |

## 7.4 LE CHANTIER JEUNES

### Objectifs généraux visés par l'action :

- **Eveiller le sens du travail**
- **Initier des parcours professionnels**
- **Rémunérer et responsabiliser**

### Description :

Du 20 au 31 juillet, le service Enfance Jeunesse s'associe aux services techniques pour faire vivre aux jeunes une première expérience de travail. Les jeunes doivent postuler en déposant un CV et une lettre de motivation, ils seront reçus en entretien par notre équipe et signeront un contrat de travail qui sera rémunéré à 90% du SMIC pour une semaine de 35h, du lundi au vendredi. Ils doivent habiter Megève ou Demi-Quartier et avoir 16 ou 17 ans. L'objectif est de responsabiliser les jeunes sur une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle encadrée par des agents communaux avec des directives, des horaires, autour d'un projet de fabrication de Totem en hommage à l'athlète Clément Parisse et sur les différents services du centre technique municipal.

## 7.5 PASSERELLE

Nous souhaitons mettre en place des activités/sorties passerelles sur le temps des vacances d'été pour que les Canailous de Meg'Loisirs qui feront leur rentrée au collège puissent appréhender le passage à Meg'ados.

## 8. ENCADREMENT

- **Kevin GAUBERT** / chargé de l'animation locale : BPJEPS
- **Charline MESLIN** / responsable jeunesse : BAFD
- **Un/** animateur Meg 'loisirs sur le séjour puis en renfort si besoin sur certaines activités ou sorties

Le local n'est ouvert qu'en la présence d'un adulte, responsable du service jeunesse ou animateur de la collectivité. L'encadrement réglementaire est de 1 adulte pour 12 jeunes. La capacité totale du lieu est donc de 26 personnes.

### Rôle et fonction de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique et morale de l'enfant. Il devra veiller à ce que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas en danger et qu'il se sente bien intégré dans le groupe et à l'aise dans les activités.

L'animateur doit favoriser l'épanouissement de l'enfant ou l'adolescent.

L'animateur est modèle de l'enfant, il doit être crédible, il devra donc veiller à son comportement, à son langage et aux valeurs qu'il véhicule.

L'animateur est accompagnateur, il doit guider l'enfant ou l'adolescent dans sa réflexion et dans ses activités.

L'animateur est médiateur, il doit gérer au mieux les conflits (entre enfants, entre animateurs, ou entre enfants et animateurs), en tenant compte des origines socioculturelles et des individualités.

L'animateur doit s'adapter à toutes les situations (prévues ou non, situations d'urgence, ...)

L'animateur est force de proposition et doit être moteur dans les actions qu'il mène avec son public.

L'animateur doit élaborer ses programmes d'activités, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique. Il doit ensuite le faire valider par le directeur, puis ensemble s'occuper des réservations et des préparations de toutes les activités (bus, minibus, matériel pédagogique, bons de commande, ...)

### Rôle et fonction du directeur

Le directeur est une personne ressource pour les animateurs.

La façon dont le directeur se comporte avec les animateurs influe sur la manière dont les animateurs se comportent avec les enfants : rigueur, respect, courtoisie...

Toutes les informations permettant le bon fonctionnement du service doivent être en sa possession. Il doit aussi communiquer les données à son équipe pour que chacun soit opérationnel et professionnel.

Le directeur joue un rôle de formateur auprès de son équipe pédagogique.

Le directeur doit organiser des réunions de préparation et des réunions de bilan à la fin de chaque période.

**Le directeur en tant que référent de l'équipe doit être aussi modèle, accompagnateur, médiateur, force de proposition et doit s'adapter à toutes les situations.**

### En cas d'accident

**a) Un seul animateur** prend en charge l'enfant blessé, évalue la gravité de la blessure et l'isole des éventuels risques de « sur accident » et du reste du groupe.

Les autres agents assurent la surveillance et la sécurité des autres enfants.

Vérifier que l'enfant ne bénéficie pas d'un PAI, avoir à disposition sa fiche sanitaire.

Si l'animateur est seul il devra rester avec la victime et responsabiliser au minimum deux enfants qui iront chercher du renfort.

#### **b) Protocole**

Les fiches sanitaires de chaque enfant ainsi que la pharmacie sont à la disposition des animateurs.

L'animateur connaît l'emplacement de la pharmacie et du téléphone le plus proche, ainsi que les modalités d'appel téléphonique.

Pour toutes sorties du centre, l'animateur **doit** être muni des fiches sanitaires de chaque enfant, ainsi que de la trousse à pharmacie complète et du cahier d'infirmerie.

Les soins donnés à l'enfant sont consignés dans le registre d'infirmerie. Ce cahier permet d'assurer un meilleur suivi pour l'enfant.

#### **Si la blessure est jugée minime**

Informez la famille quand ils viennent récupérer l'enfant.

Si l'animateur qui a constaté la blessure ne peut pas être présent pendant le temps d'accueil des parents, il devra alors demander à l'autre animateur de transmettre le message.

### **Si la blessure est jugée importante**

1° Alerter les services d'urgence (**18**), muni de la fiche sanitaire, puis contacter les parents.

2° A l'arrivée des secours, si les parents ne sont pas présents, c'est l'animateur (\*) qui accompagne l'enfant jusqu'au centre hospitalier. Il reste avec lui jusqu'à l'arrivée des parents.

*(\*) Prioritairement l'animateur qui a évalué la blessure sinon un animateur plus disponible pour accompagner l'enfant.*

3° Dès que la situation le permet, **PREVENIR** :

- **Le Bureau** : 04 50 93 81 83
- **Le Guichet Unique** : 04 50 58 77 84
- **La Direction** : 04 50 91 49 01

4° Remplir une déclaration d'accident décrivant les circonstances précises de l'accident et les procédures suivies, dater, signer et transmettre le **jour même** à la direction.

### Les déplacements :

#### **a) Le sac à dos**

Un sac à dos « bureau ambulante » sera attribué aux animateurs.

Un animateur responsable sera désigné. Il devra s'assurer de l'avoir en permanence à portée de main. Il sera également assistant sanitaire.

Dans **ce sac** les animateurs devront avoir :

- La trousse à pharmacie et les médicaments spécifiques des enfants.
- Le classeur
- Le téléphone portable

Dans **le classeur** il y aura :

- Le projet pédagogique
- La liste des numéros de téléphone de tous les parents des enfants du centre
- Les numéros de téléphone des animateurs et de la direction.
- Les fiches sanitaires du groupe, les ordonnances des enfants et les protocoles (PAI)
- Les autorisations de sortie des enfants.
- Les bons de commande des sorties
- Les plannings des animateurs.
- Le planning des activités.
- La liste des sorties et les numéros des prestataires.
- Des déclarations d'accidents vierges.

- Des autorisations de sorties vierges.

## b) Les mini bus

Un minibus sera toujours à notre disposition :

- 1 minibus de Meg 'loisirs
- 1 minibus de location

Les animateurs seront responsables d'aller chercher les minibus avant d'aller au local.

Les clés du minibus de Meg 'loisirs ainsi que la carte essences/autoroute sont à venir chercher la veille à l'école (service enfance)

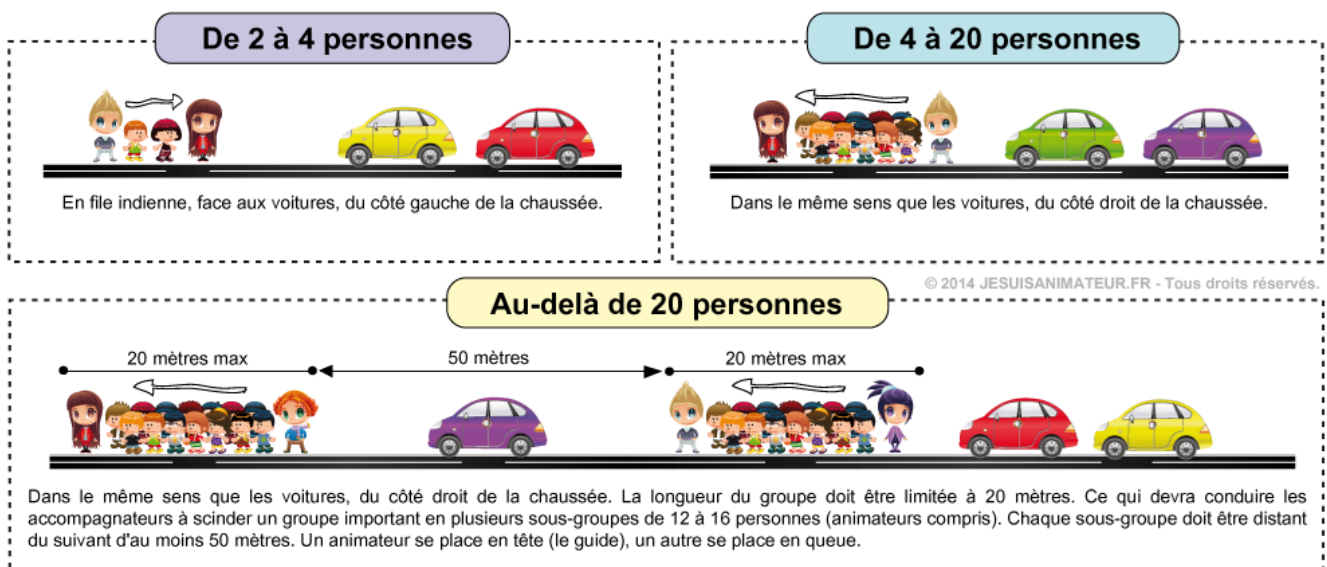
Le rechargement électrique et le plein de carburant doivent être fait après chaque utilisation.

Chaque groupe est responsable du nettoyage si besoin après son utilisation.

Si l'état d'un minibus est jugé défectueux il faut en informer au plus vite la direction afin qu'il transmette le message aux services techniques de la ville ou au prestataire de location.

Les animateurs en permis probatoire sont autorisés à aller chercher les minibus mais en aucun cas ils n'ont le droit de transporter des enfants.

## c) Déplacement à pied :



- Les déplacements doivent s'effectuer en groupe dans la mesure du possible avec un animateur en tête de file et un derrière.

- Lors d'une traversée de rue, deux animateurs sont chargés d'arrêter la circulation devant un passage piéton.

- En cas de déplacement sur la route, le groupe est tenu de marcher sur la droite de la chaussée.

#### **d) Les sorties aquatique**

Tous les membres de l'équipe doivent participer à la baignade.

Le groupe doit systématiquement être déclaré auprès des maîtres-nageurs.

La baignade dans des zones non surveillées est interdite.

Une attestation de savoir nager est obligatoire

#### **La surveillance du bassin :**

- Tous les animateurs doivent donc être en tenue de bain et ce pour des raisons évidentes de sécurité.

- un animateur pour 8 enfants dans l'eau.

La baignade est une activité et non un temps de repos pour les animateurs. Il faut prévoir des jeux aquatiques et des jeux de plages.

#### **e) Les règlements**

##### **La régie**

Lorsque les activités nécessiteront exceptionnellement l'utilisation d'argent, une carte de crédit est prévue afin d'éviter la manipulation d'espèces. Une facture au nom du Service Enfance Jeunesse de Megève sera nécessaire pour prouver chaque utilisation.

##### **Les bons de commande**

Pour payer les prestations, des bons de commandes sont édités par la Responsable. Les bons sont envoyés par mail aux prestataires (en moyenne deux semaines avant la sortie), ils devront les renvoyer sur Chorus accompagnés des factures.

#### **f) Préparation**

Des temps de préparation sont mis en place chaque semaine durant toute l'année afin que l'équipe pédagogique puisse planifier le programme d'activités.

Les activités proposées par les animateurs doivent répondre aux centres d'intérêt des enfants mais aussi doivent permettre l'ouverture et la découverte de nouvelles choses.

De ce fait l'équipe d'animation devra mettre en place des moments de paroles et d'échanges pour que les enfants puissent exprimer leurs besoins et attentes en termes d'activités ou projets et ainsi les animateurs pourront rebondir et organiser au mieux les futurs programmes.

L'organisation des activités doit par moment laisser place à la spontanéité, à la surprise... cela n'interdit pas à l'équipe pédagogique d'avoir des objectifs et de suivre un fil conducteur (thème).

## 9. REGLES DE VIE

*La vie en collectivité exige des règles et de la discipline de la part de tous*

### Le respect :

- D'autrui
- De soit
- Du matériel
- Des locaux
- Des horaires
- Des consignes



### La cigarette

- Interdiction de fumer dans les locaux ainsi que dans les moyens de transport
- Interdiction de fumer en présence des enfants
- Zone fumeur pour les adultes lors des pauses

### L'alcool, la drogue

- La consommation d'alcool et de drogue est interdite dans les locaux mais également avant le temps de travail et pendant les temps de pause.

### Règles usuelles

- Tout adulte, quelle que soit sa fonction est garant du savoir et des règles élémentaires de politesse et de respect au sein du centre.

### Pause

- Ne pas laisser les enfants seuls à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Faire un roulement entre animateur
- La pause ne doit pas se faire durant les temps d'activités

### Tenue

- La réussite du centre repose avant tout sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. L'image qu'elle renvoie tant auprès des parents que des organismes qui nous confient leurs enfants est constituée d'apparences trompeuses qu'il convient d'éviter.

- L'animateur doit afficher une tenue vestimentaire correcte, mais également supprimer les écarts de langage.

### **Esprit d'équipe, de solidarité**

- L'animateur travaille en équipe. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et en aucun cas n'y mêler les enfants ou toute autre personne étrangère au centre.

### **Relation avec le personnel technique**

- Il est demandé aux animateurs de veiller au respect du travail du personnel technique (rangement, coup de balai, nettoyer les tables...) afin d'éviter d'alourdir la tâche de ce personnel.

## **10. EVALUATION ET BILAN**

Afin de toujours agir selon les ambitions éducatives et respecter les objectifs pédagogiques, à la fin de chaque période, le directeur effectue un bilan quantitatif et qualitatif où il présente les difficultés rencontrées ou les projets en cours ou à venir.

L'équipe d'animation ayant travaillé sur les activités et les projets de la structure a pour mission d'évaluer.

L'évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Pour nous aider, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables.

L'évaluation est un moyen de connaître le sens de notre action, c'est pour cela qu'elle se prépare dès la constitution du projet d'action.